



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026

Le conseil municipal de la commune de VUE, dûment convoqué le vingt-huit janvier deux mil vingt-six, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Madame Nadège PLACÉ, en séance ordinaire, le lundi 2 février deux mil vingt-six, à dix-neuf heures trente.

Étaient présent(e)s : Nadège PLACÉ, Franck SULPICE, Patrick MUSSAT, Samuel GOUY, Cédric BIDON, Jérôme HALLIER, Annie CHAUVET, Stéphane GOOSSENS, Didier BEAUCHENE, Laurence GARNIER, Jonathan CHABAUD, René BERTIN et Anita DEBORD-GUIARD

Étaient excusé(e)s : Isabelle PICHON (a donné procuration à Nadège PLACÉ), Coralie LE ROUX (a donné procuration à Cédric BIDON), Patrick VITET (a donné procuration à Jérôme HALLIER), Nathalie KOVACIC (a donné procuration à Franck SULPICE)

Était absent : Jean-Pierre MAZZOBEL

Secrétaire de séance : Annie CHAUVET

18 membres du conseil municipal en exercice – 13 membres présents

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2025 a été approuvé à l'unanimité

DCM2026-01-01/Vote des subventions municipales aux associations – Année 2026

Rapporteur : Samuel GOUY

Vu les articles L1611-4, L2541-12, et L2121-29 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
Vu l'approbation de la commission finances,

Il est porté à la connaissance de l'assemblée délibérante, la proposition d'attribution des subventions 2026 aux associations. Les subventions à inscrire au budget 2026, se portent au total à hauteur de 13 100,00 €.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2026		
	Associations	Proposition 2026
1	Association Pétanque Club Veuzéen (APCV)	1 000,00 €
2	LAU 'DANSE	400,00 €
3	Les Barjots de VUE	1 500,00 €
4	ALR (Amicale Laïque de Rouans)	800,00 €
5	Forme et Santé en Vue	700,00 €

Accusé de réception en préfecture
044-214402208-20260204-DCM2026-01-01-DE
Date de réception préfecture : 04/02/2026

6	Comité des fêtes	1 000,00 €
7	OGECEcole Ste Anne	250,00 €
8	Rouans Vue Mémoire / UNC de VUE	250,00 €
9	Rouans Basket Club	1 300,00 €
10	VUE sur le Marais	500,00 €
12	Ecole de danse Extravadance	1 000,00 €
13	APE du Tenu	1 000,00 €
14	L'odyssée des Marais	1 000,00 €
15	ACCA VUE (Chasse)	400,00 €
16	ESM Football	2 000,00 €
		13 100,00 €

Monsieur René Bertin, membre d'une association, quitte la salle et ne prendra pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants (16 «pour») d' :

- **ATTRIBUER** les subventions aux associations selon la répartition indiquée dans le tableau présenté dans cette délibération

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Nadège PLACÉ



La secrétaire de séance,
Annie CHAUVET



Accusé de réception en préfecture
044-214402208-20260204-DCM2026-01-01-DE
Date de réception préfecture : 04/02/2026